

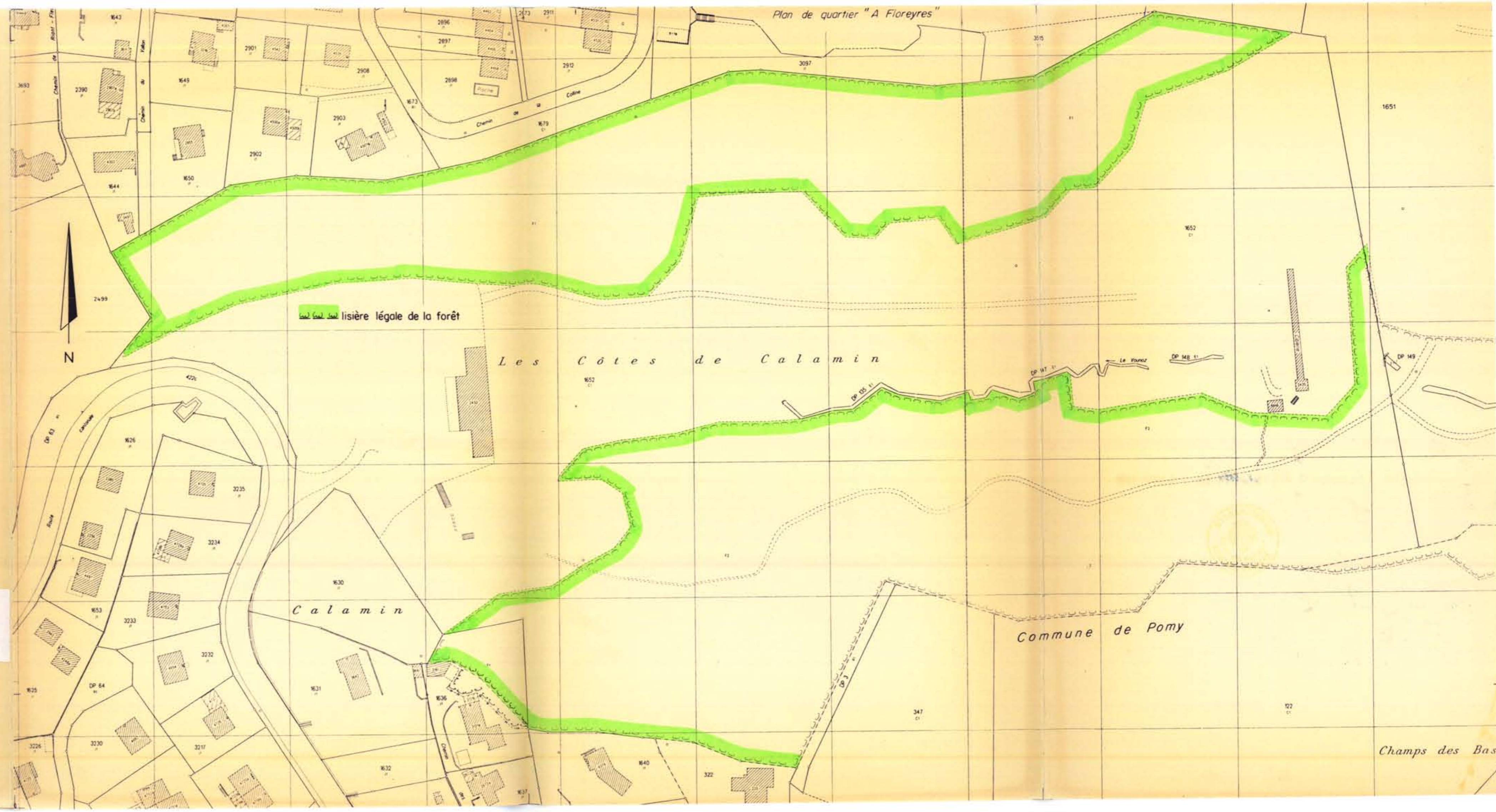
COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

dans le cadre de la procédure de légalisation du plan général d'affectation

SITUATION 1:1000

CÔTES DE CALAMIN



Pour approbation :  
L'inspecteur forestier  
du 8<sup>ème</sup> arrondissement

Soumis à l'enquête publique  
du 20 OCT. 1998 au 18 NOV. 1998

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic La Secrétaire

Pailly, le 30 septembre 1998

*[Signature]*

*[Signature]*  
**MUNICIPALITÉ**  
YVERDON-LES-BAINS

APPROUVE PAR LE DÉPARTEMENT  
DES INFRASTRUCTURES, LE LIBERTÉ  
PÀTRIE



**CERTIFIÉ CONFORME**  
Service de l'aménagement du territoire

Le Chef du Département

*[Signature]*  
F. PILLOUD & A. RUDAZ  
Ingénieurs géomètres officiels

Yverdon-les-Bains, le 25 septembre 1998